



La Présidente

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

☎ 05 96 59 59 68 - 📠 05 96 59 58 00

✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 22/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt deux avril à neuf heures s'est tenue en visioconférence la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- M. Christophe GROS jusqu'à 10h30 puis Mme Stéphanie DEPOORTER, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- M. Michel TANASI, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales, à M. Christian PALIN,

- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à M. Philippe QUEMART,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer, à la DEAL,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF, à l'ONF.

Membres excusés :

- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Pierre COQUELET, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

Membres absents :

- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée.

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice générale de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE, directrice grand cycle de CAP Nord,
- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du contrat de la grande baie Martinique, CACEM,
- Mme Arielle PRIAM, représentante du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Philip EADIE – CCIM ; Mme Sylvie MERINE – CTM ; Mme Valery VEILLEUR – CTM ; M. Jean-Michel ALMONT – CACEM ; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; M. Loïc MANGEOT – ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Mme Mélissa BOCALY – ODE ; M. Lucas PELUS – ODE ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Julie GRESSER – DEAL ; Mme Karine PLATON – DEAL ; M. Jean-Noël DEGRACE – Météo France ; M. Rémi DECLERCQ – Ecofilae ; M. Victor DAVID – IRD ; Personnel support de la visioconférence - CTM.

Ordre du jour initial :

- Approbation PV plénière du 27/01/2021
- Pluviométrie sur les 6 derniers mois et prévision pour le carême 2021 (Météo France)
- Point sur le schéma d'irrigation (CTM)
- Point sur les nappes d'eau souterraines (BRGM)
- Point sur la chauve souris espèce endémique protégée (DEAL)
- Point sur le contrôle des vidangeurs pour l'ANC (DEAL)
- Plateforme numérique de la consultation SDAGE (ODE)
- Statut juridique de l'eau (IRD)
- Questions diverses (utilisation des eaux usées dans l'agriculture...)

- Approbation PV plénière du 27/01/2021

Mme TOUL demande s'il y a des observations sur le PV.

M. MONTEZUME : Mon intervention a été dénaturée.

À l'occasion des 20 ans de l'ODE, j'ai dit qu'on aurait pu faire une pause ou une réflexion sur notre fonctionnement. Tu sais très bien et je l'ai dit moi-même que l'ODE qui n'existait pas à l'époque a certainement fait beaucoup dans la gestion de l'eau. Il n'en reste pas moins qu'elle est peu connue du public puisqu'une autre administration que moi l'a dit devant une assistance.

Je plaçais pour qu'on ait un arrêt et une réflexion sur le fonctionnement de l'ensemble.

Vous savez que cela se passe à trois niveaux. D'abord le CEB dont vous êtes la présidente, ensuite l'ODE et les EPCI et apparemment cela ne fonctionne pas très bien, même si dans le CEB on retrouve ces trois composantes. Par exemple dans le Programme de mesures, vous avez bien vu que dans le dernier SDAGE, on a répété des choses que l'on n'a pas pu faire.

Je comprends bien qu'on ne puisse pas tout faire, mais tout de même, c'est quand même intéressant, salubre, de revenir, de prendre son temps, de voir comment on pourrait améliorer les choses pour être positif. Je crois qu'on ne fera pas l'économie de le faire un jour. C'est ma première remarque. On l'a mal transcrit et je demande qu'on le remette dans le droit chemin.

La deuxième chose, j'ai dit que chaque fois qu'on intervient en rivière, il faudrait interpeller la Fédération des associations agréées pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Il me semble que c'est comme cela que ça se passe sur le territoire national.

Alors ici, je sais bien que l'on est entièrement à part, enfin peu importe. Faisons un peu l'effort de le faire. J'avais dit que plusieurs fois on est intervenu.

Dernièrement, il y a eu une remarque qui n'est pas de moi, mais de la DEAL. Je crois que c'est une étude sur le poisson gale. Elle demandait si la Fédération avait été prévenue. La réponse est non, quoiqu'on ait dit oui.

Je dis, je plaide une nouvelle fois pour que chaque fois que l'on intervient en rivière comme cela se fait sur le territoire national, qu'on interpelle avec un minimum de politesse la Fédération des associations agréées qui dans ce département s'intéresse à ce qui se passe dans les rivières et dans les milieux aquatiques.

Mme TOUL : Je t'invite à te rapprocher à M. POUTIER pour tes corrections

M. MONTEZUME : Il a entendu. Je suppose qu'il a pris des notes et je peux les corriger avec lui.

M. TOUL soumet le PV avec les observations de M. MONTEZUME au vote.

Le PV avec les observations est approuvé à l'unanimité des présents.

- Pluviométrie sur les 6 derniers mois et prévision pour le carême 2021 (Météo France)

M. DEGRACE fait sa présentation.

M. MONTEZUME : C'est très intéressant, mais nous faisons là ce que faisaient les Aztèques. C'est-à-dire qu'ils invoquaient les dieux pour savoir s'ils allaient être généreux sur les pluies.

Mme la présidente, ce qui est important et ce que j'aimerais entendre, c'est ce que l'on a fait par rapport à ce qui s'est passé l'an dernier. Nous avons dit que sur les réservoirs d'eau, -il y en a à peu près 280- qu'il fallait les doubler. Est-ce que cela a été fait ?

Il y avait les débits réservés. Les gens ont été surpris l'an dernier. Est-ce que le message est bien passé sur l'obligation de laisser les débits réservés dans les rivières ? Est-ce qu'on a travaillé sur l'interconnexion ?

C'est tout cela qui nous intéresse par rapport à ce que nous avons subi l'année dernière.

Mme TOUL : Premièrement, ce n'est pas M. DEGRACE qui va pouvoir vous le dire.

Deuxièmement, nous avons déjà fait un point là-dessus et nous devons faire un nouveau retour pour savoir ce qui a été fait au niveau des différents plans. S'agissant du plan de relance et du plan d'urgence, nous avons fait plusieurs points en CEB. Les travaux sont me semble-t-il en cours et si vous voulez nous allons faire un point d'ici à la prochaine plénière là-dessus. Là, il s'agit pour nous, concernant le grand cycle de l'eau, de connaître la pluviométrie sur notre territoire.

Bien entendu, ce n'est pas ce qui va régler tous les problèmes s'agissant de la problématique de l'eau au robinet. Néanmoins, cette problématique ne doit pas être notre seule préoccupation, même si elle est importante. Nous ne sommes pas uniquement à nous concentrer sur le petit cycle de l'eau.

Pour moi, tous les aspects qui concernent l'eau peuvent et doivent être vus au sein du CEB. Je remercie encore M. DEGRACE pour sa présentation. Je pense que c'est de nature à rassurer les agriculteurs, notamment M. PAVIOT et tout cela, me semble-t-il, doit être pris dans son contexte.

Je n'ai pas dit que ce n'est pas la pluviométrie qui réglera tout. Nous avons déjà dit qu'il y a suffisamment d'eau sur le territoire de la Martinique. Maintenant c'est mal réparti dans le temps et sur le territoire.

M. PAVIOT : Je fonde beaucoup d'espoir sur le schéma d'irrigation qui sera présenté plus tard. Trois mois c'est un peu juste pour nous. On sait que ça risque de continuer et on n'est pas à l'abri d'une période sèche d'ici le mois de septembre. J'attends de voir ce que l'on va nous proposer sur le schéma d'irrigation.

M. DEGRACE : Effectivement, il faut bien rappeler que nous à Météo France nous faisons le monitoring de la sécheresse pluviométrique ou météorologique et que le problème du déficit hydrologique n'est pas dans notre domaine de compétence.

Et puis comme vous avez parlé du suivi des gestionnaires de l'eau, nous sommes à leur disposition via la MISEN pour émettre un bulletin dès que c'est demandé et pour permettre à chacun de suivre les bilans, mais aussi des tendances.

Comme vous le savez, on parle de tendance sur les semaines et les mois qui viennent. Il peut y avoir des changements car on est sur une petite île dans les tropiques.

Mme TOUL : C'est important de rappeler que vous étiez un acteur important de la MISEN. Je remercie M. DEGRACE et c'est avec plaisir que nous aurons l'occasion de vous inviter à notre CEB.

- Point sur le schéma d'irrigation (CTM)

Mme MERINE fait sa présentation.

M. MONTEZUME : Il y a quelque chose que je ne comprends pas par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière. En dehors de la CAPOT toutes les autres prises d'eau ont eu des déficits, c'est-à-dire qu'ils ne respectaient pas les débits réservés. Je parle notamment d'Odyssi, de la Lézarde et de la Rivière Blanche. Ils ne respectaient pas le débit réservé pour donner de l'eau potable à la population.

J'aimerais bien savoir où nous allons prendre de l'eau pour donner à l'agriculture.

Cela me paraît quelque chose d'important à étudier parce que je vois qu'il y a des périmètres irrigués. Vous dites aussi que les agriculteurs prélèvent dans les rivières, mais comment est-ce possible alors qu'il y a des débits réservés qui ne sont pas respectés à la prise d'eau potable ?

Quand la prise d'eau potable est en dessous du débit réservé, on ne peut pas prélever en aval.

Autrement dit, ce qui m'intéresse, c'est la gestion. Nous avons dit, Mme la Présidente, qu'il tombe suffisamment d'eau pour nos besoins. C'est cette gestion qu'il faudrait travailler. Vous allez me dire que justement ce schéma nous permettra de voir. Pour le moment, j'ai beaucoup de réticence.

De l'autre côté, il y a effectivement les économies d'eau possibles. Vous allez me dire que le schéma va le préciser. En période d'étiage, c'est une denrée suffisamment rare pour que la distribution d'eau soit faite économiquement, je veux dire en goutte-à-goutte. En tout cas j'espère retrouver tout cela dans le schéma que vous allez faire.

M. PAVIOT : Ma question concerne bien entendu l'étude qui va être menée sur les aspects quantitatifs. Je n'ai pas observé comment la qualité de l'eau prélevée va être abordée. On sait que beaucoup de nos eaux sont polluées et que va-t-on mettre en œuvre pour pouvoir assurer une eau de qualité pour l'arrosage des cultures ? Je pense que cette question sera à étudier.

Mme MERINE : Je n'ai pas détaillé le cahier des charges, mais ces questions devraient être abordées dans l'étude.

Mme TOUL : La question que vous avez posée M. PAVIOT, va faire le lien avec un point sur l'utilisation des eaux grises pour agriculture que j'ai demandé que l'on puisse rapprocher de l'irrigation.

Nous sommes à la phase de projet. Il y a un cahier des charges qui a été dressé et j'espère que le travail sera mené en partenariat étroit avec le monde agricole, car c'est extrêmement important que l'on puisse les associer à la réflexion. Les différents partenaires qui ont été cités, notamment l'ODE, en termes de support et d'ingénierie et les services de la CTM sont aussi importants.

Il faut pouvoir prendre en compte tous les réservoirs que nous pourrons avoir, qu'ils soient naturels ou non, comme celui de la Manzo. L'organisation de l'irrigation sur le territoire notamment en période de sécheresse doit tenir compte du respect des débits minimums pour nos rivières, mais aussi pour satisfaire les différents besoins, notamment ceux de la population.

Je pense aussi que si nous avons une période de sécheresse, il y aura à gérer des tours d'eau notamment pour les agriculteurs et les particuliers. Je crois que ce que la population n'avait pas accepté, c'est que nous avons connu lors du dernier carême, non pas des tours d'eau, mais des absences totales. Il y a un travail à faire de répartition dans le temps avec les agriculteurs. Manifestement en Martinique, l'agriculture n'est pas le secteur qui consomme le plus d'eau.

Mme HIELARD : La quantité d'eau prélevée pour faire l'irrigation, d'après l'état des lieux, représente moins de 15 % de la quantité d'eau globale de tous les usages. C'est essentiellement l'eau potable qui occasionne la pression principale sur les rivières.

Mme TOUL : Cela confirme mes propos.

Je pense que si nous avons cette étude et qu'elle est faite avec les différents partenaires et notamment tous ceux qui sont liés au domaine de l'eau comme les socio-professionnels, les différents services, les différentes communautés d'agglomération, nous devrions avoir un schéma qui tienne compte de tous ces problèmes, y compris de la qualité des eaux.

M. MONTEZUME : Je veux vous faire remarquer deux choses. L'année dernière en période de carême, il y avait un consommateur d'eau qui n'existait pas, c'est le tourisme. Et vous savez que le tourisme est plus consommateur d'eau qu'un résident. C'est plus de 200 l/j alors que pour un résident c'est 150 l/j.

Quand vous me parlez d'agriculture actuelle de la Martinique, vous me parlez d'irrigation tournée vers la banane. Si j'ai quelques petites choses contre la banane, je porte surtout mon attention sur une agriculture martiniquaise nourricière. On dit que cette campagne électorale sera autour de l'autoconsommation de l'agriculture que la Martinique appelle de ses vœux. C'est surtout pour celle-là qu'il faut de l'eau.

Mme TOUL : Je n'avais pas ciblé la banane en particulier. Au regard de mes interventions, je suis pour que les plus petits agriculteurs puissent être pris en considération et notamment pour qu'il y ait un meilleur accompagnement. Il faut que nous allions vers cette autosuffisance alimentaire que la population appelle de ses vœux, non seulement en termes de quantité, mais aussi en termes de qualité.

Quand on parle du schéma d'irrigation, on voit bien que la banane est la principale utilisatrice. Moi lorsque je parle du schéma d'irrigation, je n'ai pas l'impression qu'il sera fait en direction d'une catégorie d'agriculteur.

En tant qu'élue, je veillerai à faire en sorte que tous les agriculteurs soient pris en considération de la même manière, notamment ceux qui sont très loin des prises d'eau, des réseaux ou ceux qui sont sur des terres difficiles d'accès.

Aujourd'hui nous ne sommes pas à traiter du problème de l'agriculture global qui est un vaste sujet, qu'il s'agisse des terres en friches, de l'accès aux terres ou de la dépollution des sols. Je crois qu'aujourd'hui nous abordons l'agriculture sur le volet de l'irrigation et je pense que le schéma d'irrigation ne cible pas une culture particulière.

M. MONTEZUME : Il ne faut pas oublier l'élevage qui pour le moment broute une terre contaminée par l'eau.

Mme TOUL : Nous sommes d'accord, M. MONTEZUME. Je crois que tout cela doit être pris en compte dans ce schéma d'irrigation.

M. GABRIEL : Je veux aussi dire qu'il y a aussi la réutilisation des eaux traitées qui apparaît comme une solution potentielle, en prenant l'exemple d'Israël qui réutilise 80 % de cette eau. Maintenant, même s'il semble que ce procédé soit très onéreux, je vois qu'il apparaît dans les perspectives et les solutions pour ce projet à venir. Est-ce qu'il y a eu une approche sur la faisabilité réelle de cette utilisation de ces eaux et sur le coût ?

M. MANGEOT : Nous sommes en train d'étudier le potentiel de réutilisation des eaux usées traitées. Si vous le voulez bien, notre prestataire M. Rémi DECLERCQ a une très courte présentation à vous faire.

Mme MERINE : Le but est d'avoir un outil qui sera à disposition de tous les professionnels qui interviennent dans la politique de l'eau, tant les agriculteurs que les organismes. Le schéma sera

partenarial. On a travaillé en interne et avec la chambre d'agriculture et l'ODE. Le but c'est réellement qu'on ait un schéma qui soit partagé par tous.

Mme TOUL : Est-ce que vous avez prévu une consultation auprès des agriculteurs ?

Mme MERINE : Le volet 1 comporte une partie recensement. Le cabinet qui sera désigné devra se rapprocher des professionnels pour recenser les besoins.

M. MONTEZUME : Il ne faut pas oublier de nous interroger, nous la Fédération de pêche.

Mme MERINE : On ne vous oubliera pas.

Mme TOUL : Je pense qu'il vaut mieux les consulter en amont, car après ce sera compliqué. Je vous remercie Mme MERINE. Je vais demander à M. DECLERCQ de faire sa présentation. Cela fera le lien avec la possibilité éventuelle de réutilisation des eaux grises dans le domaine de l'agriculture.

Je veux aussi vous dire qu'il y a un cadre juridique et je vous ai fait adresser un petit document sur celui-ci.

- Utilisation des eaux usées dans l'agriculture

M. DECLERCQ fait sa présentation.

M. GABRIEL : Je voudrais savoir qu'elle est la part que représenterait la REUT dans les besoins que nous avons.

M. DECLERCQ : C'est une très bonne question. Ce qu'il faut bien voir c'est que la REUT n'est en aucun cas la solution miracle en demande hydrique. C'est une solution qui peut être localement intéressante dans le cas où on a des réseaux d'irrigation qui sont déjà en place. Dans les zones où il y a déjà des réseaux, je pense au secteur du PISE ou au secteur Nord Atlantique où il y a des ASA déjà installées, l'aspect financier devient moins important.

Le potentiel en termes de surface irriguée est inconnu. Tout va dépendre de la capacité des stations à fournir cette eau. Si on considérait toutes les eaux, cela ferait 15 millions de m³ par an. Bien sûr cela correspondant à la moitié de la demande en eau sur une année sèche. Cela peut paraître très intéressant, mais en réalité quand on regarde site par site en fonction des distances de la source et des usages, on va arriver à quelques zones proches de stations sur lequel on peut résoudre un problème.

En aucun cas on ne peut satisfaire l'ensemble des surfaces qui pourrait demander une irrigation. Sur Les Coteaux on aurait une possibilité d'une vingtaine d'hectares. Sur Desmarinières on partirait sur 50 ha à 100 ha et sur Dizac ce ne serait même pas de l'irrigation agricole ou peut être de l'irrigation de fourrage.

C'est pour vous donner des ordres de grandeur. Ce n'est pas une solution miracle, mais une solution locale qui peut être intégrée dans un schéma directeur d'irrigation. Mais à ce stade c'est limité.

M. PAVIOT : Je voudrais savoir quel produit vous utilisez pour désinfecter l'eau.

M. DECLERCQ : En Martinique, les seuls systèmes orientés désinfection pure, au-delà de traitement membranaire qui sont installés sur certaines stations d'épuration, qui sont installés sont des dispositifs de filtration par réacteurs ultraviolets. C'est la filière la plus classique retrouvée en France, en Europe et dans le Monde.

Il y a d'autres filières qui commencent à s'installer et qui sont plus robustes, plus faciles d'entretien et moins coûteuses. Je pense à la chloration qui peut être couplée à une bonne filtration dans le cas où on a de faibles taux d'azote en entrée. Je pense à des systèmes d'électro-oxydation et puis même comme vous avez pu voir dans les deux retours que je vous ai partagé, du lagunage. Cela nécessite de fortes emprises foncières, mais permet d'atteindre des niveaux suffisants pour l'irrigation de certaines cultures.

M. GONIER : Je réalise que les spots qui nous sont proposés sont tous en dehors du centre. L'expérience qui a été la plus significative a été conduite par la CACEM. Est-ce que vous avez eu cette information ?

M. DECLERCQ : Oui

M. GONIER : Les choses ont été très avancées. C'est moi même qui m'en suis occupé avec les propriétaires du Lareinty. Je vois que vous ne l'évoquez pas du tout. Vous évoquez trois spots qui sont ceux d'un certain opérateur.

M. MONTEZUME : Vous avez dit vous-même que sur la Martinique, il tombait suffisamment d'eau pour tous les usages. Pour moi les réutilisations d'eau lorsqu'elles sont pertinentes se font surtout dans les territoires où il n'y en a pas.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que tout ce qu'on propose, c'est pour irriguer la banane et il ne me semble pas que c'est une direction que les martiniquais prennent actuellement. Les spécialités agricoles que nous faisons actuellement, c'est de la banane et de la canne. C'est de l'agriculture, mais elle ne vient pas nourrir les martiniquais.

Les terres martiniquaises sur lesquelles nous pouvons faire du maraîcher sont entre de 100 à 300 m d'altitude. Ce sont les terres plates des grandes habitations bananières.

En tant qu'administrateur, je ne sais pas qui a commandé cette étude, mais je n'ai pas l'impression d'avoir vu cela Mme la présidente. Il ne faut pas disperser les petites forces que nous avons dans ce pays. Il faut d'abord mener une réflexion ensemble et ensuite choisir.

Cette façon de faire est pour moi un peu douteuse et je le répète souvent, cela n'a pas lieu d'être. Il nous faut avoir une réflexion sur la gestion générale de l'eau à la Martinique et non pas que chacun est envie de faire son étude. Je crois que c'est la plus mauvaise méthode. Si on veut avoir une réflexion à la Martinique sur l'agriculture et l'eau, prenons le temps de le faire et ne le faisons pas à travers ce genre de projet.

M. GONIER : Je ne réponds pas à M. MONTEZUME, car c'est à ceux qui ont commandé cette étude de le faire. Je veux expliquer pourquoi la CACEM avait poussé assez loin cette étude avec les intéressés de la plaine du Lamentin.

D'une part nous pensons qu'il n'y a pas simplement une piste univoque pour le traitement de l'eau à la Martinique. Il faut faire feu de tout bois. Celui-là est un des bois et il ne va pas éluder les autres. Je raisonne plus en complémentarité. Il y a les eaux souterraines, les eaux de surfaces, il y a aura des barrages collinaires à imaginer et tout ce que vous voulez.

Là nous parlons du recyclage des eaux grises des stations. Il y a un aspect écologique et c'est comme ça que nous l'avons vu. À ce titre, nous avons prêté un certain intérêt à l'aspect transition écologique. Les traitements des eaux d'épuration génèrent de gros efforts financiers avant de les rejeter dans la nature. Si on n'a pas ce niveau de dépollution, on les rejette à un stade polluant.

Cela ne se fait pas forcément dans des zones en grand déficit. Il y a en métropole des exemples où ce recyclage des eaux de stations est fait, soit pour de l'épandage, soit pour du nettoyage. Il y a beaucoup d'exemples sur un pays comme la France qui est loin d'être déficitaire en ressource hydrique. C'est pourquoi la CACEM avait eu cet intérêt, d'autant plus qu'il s'agissait d'un partenariat où les fonds publics n'étaient pas utilisés.

Mme ADIN : Je souhaiterais répondre à M. MONTEZUME que c'est l'ODE qui a commandité cette étude suite au conseil d'administration (CA) du mois de janvier. Nous avons voté un programme et cette proposition y figurait. J'exécute le programme voté par le CA de l'ODE.

Dans notre mission de développement de la connaissance, nous avons la responsabilité d'explorer toutes les pistes possibles pour pouvoir répondre à un certain nombre de problématiques. Ce principe-là ne se lit pas avec une clé d'entrée qu'il y a un déficit en eau. Il s'agit de diversifier, d'être dans un cycle durable et de savoir comment nous pouvons utiliser cette masse d'eaux usées.

Je ne vais pas répéter ce que M. GONIER a dit, mais je partage sa position. Je vais laisser les techniciens répondre sur les points particuliers. M. Lucas PELUS va apporter des précisions techniques sur l'esprit qui anime l'ODE et pourquoi on va chercher ce type de développement et de connaissance.

Mme TOUL : C'est vrai que tu as précisé que c'était passé en conseil d'administration de l'ODE en janvier. J'étais étonné, mais il a dit qu'il n'a pas fait attention. Je passe la parole à M. Lucas PELUS.

M. PELUS : Pour répondre à M. GONIER, la carte où il y avait les projets existants et à venir mentionnait Gaigneron. C'est le projet qui avait le plus gros potentiel et on a choisi de ne pas le cibler parce que tout y avait déjà été fait. Les études de faisabilité et de gestion des coûts existent, mais il est à l'abandon suite à l'échec des négociations avec l'agriculteur de la zone du Petit Morne.

Il y avait déjà eu un problème de délibération à la CACEM. C'est un projet qui est mûr. Il y a juste un problème politique entre les acteurs. C'est sûr que c'est une des plus grosses stations d'épuration de l'île avec des champs de bananes et de cannes juste à côté. Vu que c'était une étude de potentiel, on a décidé de voir d'autres sites parce que sur celui-là on avait déjà toutes les données. Bien sûr on a eu toutes les études qui ont été réalisées. Moi-même j'avais essayé de relancer ce projet il y a 4 à 5 ans et cela avait déjà été un échec.

L'intérêt cette étude, n'est pas pour forcément chercher de nouvelles sources, mais aussi réduire l'impact écologique comme cela a été dit par M. GONIER par exemple pour supprimer des rejets de STEP sur des milieux.

Pour Dizac, on a un rejet sur un Marigot qui déborde sur la baie du Diamant. Si on réutilise une partie de ces eaux, ce sera un rejet en moins sur le milieu naturel. Cela ne va pas concerner l'agriculture, mais l'arrosage d'un centre équestre.

Chaque projet à ses enjeux. Des fois il n'y a pas de ressources hydriques à côté, des fois c'est pour protéger le milieu naturel.

La dernière question qui a été posée porte sur le traitement. En général on met des traitements élevés soit pour des problèmes de réutilisation des eaux usées ou lorsqu'il y a des milieux sensibles comme les zones de baignade. Le problème c'est que pour l'instant le traitement tertiaire ne fonctionne pas en Martinique. Soit le traitement a mal été positionné, soit il n'est pas assez rigoureux, soit il y a des problèmes de pièces.

On avait essayé de les régler. On avait envoyé des courriers aux différentes collectivités pour qu'ils nous fassent remonter tout leur problème pour essayer de comprendre ce qui ne fonctionnait pas. On n'avait pas vraiment eu de retour là-dessus.

M. MONTEZUME : En entendant ce monsieur, je suis convaincu qu'il ne faut pas faire ça.

Mme la Présidente, on ne va pas m'opposer le fait que dans une réunion du conseil d'administration, j'ai voté pour telle chose que je n'ai pas vu parce que c'était noyé dans un flot de choses à faire. Mme la Présidente, vous avez très bien que nous n'avons pas cessé avec l'Assaupamar de vous demander d'avoir quelqu'un qui nous aide à suivre nos dossiers, car ils sont importants.

Je n'ai pas que ça à faire. Ce n'est pas parce que l'on est administrateur qu'on a le temps d'éplucher les dossiers de l'ODE. On vous a dit que dans notre réflexion que l'on voulait pouvoir avoir une cohésion dans ce que nous allons faire.

En tout cas nous n'avons pas pu jusqu'à maintenant épurer nos eaux d'assainissement puisque l'assainissement collectif n'est pas aux normes et que vous avez quatre-vingts pour cent de l'ANC qui ne l'est pas non plus.

Nous parlons régulièrement de pollution diffuse, et nous allons envoyer dans les milieux des eaux qui ne sont pas totalement traitées ! Il y a les phytopharmaceutiques dont je n'ai pas entendu parler et les pesticides.

Pour le moment le problème à la Martinique ce sont les petits agriculteurs qui sont par exemple dans la zone nord-caraïbe et qui demandent de l'eau depuis longtemps. C'est eux qui veulent avoir de l'eau et le travail qu'il faut faire est pour eux. Il ne s'agit pas d'imaginer dans un cerveau que parce que nous avons une station d'épuration qui se trouve à tel endroit que nous allons donner de l'eau aux bananiers. Allons-nous continuer à faire cela pendant 100 ans ?

En tout cas, je plaide encore une fois pour que nous puissions avoir une réflexion générale sur les besoins en eau des petits agriculteurs, c'est-à-dire ceux qui nous donnent à manger. Il faut que l'on puisse essayer de les satisfaire et non pas renvoyer dans le milieu...

La référence à la France est bien jolie, mais vous savez très bien que dans les zones françaises de Bretagne où on a épandu les lisiers de porc, les rivières ont été empoisonnées. La France n'est absolument pas une référence pour moi. Tout le monde sait que la Méditerranée est une mer terriblement polluée.

La France n'est pas une référence d'autant plus que nous habitons sur une île qui est petite, vulnérable et sur laquelle nous devons faire très attention et avoir des méthodes qui nous sont propres. Ce ne sont pas les Israéliens ou les français qui vont nous donner des leçons d'entretien d'une petite île. Nous connaissons ses faiblesses et nous devons la protéger.

Mme la présidente, faire répandre dans le milieu martiniquais qui est déjà pollué des eaux non décontaminées, car nous ne sommes pas capables de le faire, est une absurdité.

Mme HIELARD : Sur le contexte général de cette étude, la REUSE ou la REUT est inscrite dans le SDAGE depuis 2016 et c'est quelque chose qui a été plébiscité lors des consultations du public. Ce n'est pas quelque chose qui est sortie du chapeau de l'Office de l'eau, mais qui a vraiment convergé du point de vue de l'opinion publique. Le CEB pilotant la réalisation du SDAGE en prenant en compte l'avis du public, les élus ont retenu cette programmation.

Mme TOUL : Je vais proposer qu'on puisse mettre en place une commission technique pour faire le point là-dessus.

S'agissant de l'appui technique que tu as demandé avec Mme Toulon, j'ai dit qu'au niveau de l'Office de l'eau et de la DEAL nous avons des techniciens. Nous avons notamment au niveau de l'Office de l'eau, toute l'ingénierie financière, toutes les compétences, toute la technicité pour pouvoir répondre et je crois savoir qu'à chaque fois que nous les avons sollicités cela a été fait.

En plus nous avons un conseil consultatif scientifique. S'il y a des questions que vous voulez poser à ce conseil, cela peut être fait. Je crois savoir que l'Assaupamar a ses propres techniciens. Il appartient également aux uns et aux autres à avoir leur propre appui technique en plus de celui que le CEB peut donner par les techniciens de l'ODE et le conseil scientifique.

Voilà ce que je voulais te répondre et le reste, c'est ton appréciation que je respecte. Pour ma part je suis en phase pour pouvoir entendre les avis des uns et des autres, parce que cela fait toujours un peu peur lorsqu'on entend la réutilisation des eaux usées.

Maintenant la science évolue et il faut me semble-t-il qu'on reste attentif aux différentes propositions tout en étant aussi vigilant à la pollution de nos sols. Aujourd'hui nous savons qu'il y a un effet cocktail entre les différents pesticides, drogues, médicaments et autres. L'agriculture a eu suffisamment de problèmes pour ne pas en rajouter. Néanmoins si nous avons une possibilité de réduire la pression sur le milieu, cela mérite d'être étudié.

Je suis tout à fait d'accord avec toi pour dire qu'il y a un travail à faire pour les petits agriculteurs qui sont dans des secteurs particulièrement difficiles d'accès et où l'arrivée d'eau est très compliquée. Cette réflexion doit être menée, mais plutôt au niveau de la CTM. Aussi je propose qu'on puisse solliciter auprès de la CTM par la voix de Mme MERINE, mais aussi par la mienne qu'il y ait des points d'étapes du schéma d'irrigation qui soient présentés régulièrement au niveau du CEB.

Pour revenir à la problématique de la réutilisation des eaux grises, je pense que nous pouvons soumettre ce problème à une commission technique où nous allons pouvoir entrer dans une discussion plus approfondie.

M. MONTEZUME : Je voudrais conclure sur ce que j'ai dit Mme la présidente. Non, Mme la présidente, nous ne sommes pas satisfaits de cette façon de faire. Tu dis qu'à l'ODE il y a suffisamment de techniciens pour nous aider, mais ce n'est pas vrai.

Quand je prends les deux personnes qui me répondent le plus souvent, Mme HIELARD ce matin, elle me renvoie soi-disant à une consultation de la population qui doit durer six mois. Elle forme déjà les conclusions simplement pour me contredire.

Et puis chaque fois que je pose une question ou que j'essaie d'élucider quelque chose, c'est toujours le contraire qu'on me renvoie. Mme la présidente, je ne vais pas accepter ça. Ce fonctionnement est pour moi mauvais. Je dis même colonialiste.

Mme TOUL : Moi je n'ai pas d'autres ressources pour pouvoir mettre à ta disposition et le CEB n'a pas de moyen financier. Maintenant je peux solliciter le conseil scientifique si tu n'es pas satisfait du travail de l'ODE.

M. MONTEZUME : De ne pas me donner satisfaction. De leur travail, je suis satisfait.

Mme TOUL : S'agissant de la réponse de Mme HIELARD, c'était un point de précision qu'elle portait et je n'ai pas le sentiment que c'était pour te contredire. Et les techniciens ici présents, c'est dans leur rôle de pouvoir rappeler un certain nombre de faits qui ont été actés.

Maintenant c'est à nous élus de savoir ce que nous en faisons et c'est notre rôle de dire ce qui a été acté. Tout le monde ne peut pas être d'accord sur tout. C'est ça la démocratie. Il y a une majorité qui donne un sens et on ne pourra pas être tous satisfait sur tout.

Si la majorité des martiniquais considère qu'il faut aller dans un sens et même si on peut opposer un certain nombre de réserves, chacun décidera en son âme et conscience. Je n'ai pas le sentiment que les techniciens de l'ODE, de la CTM, de la DEAL soient dans une logique de contradiction des élus. Jusqu'à présent, je considère que tous les techniciens travaillent dans le plus grand respect des élus.

Maintenant que les choses sont actées, à nous de savoir en tant qu'élus quelles décisions nous prendrons avec ces différentes données et les remontées que nous avons de la population. Il y a des choses qui ont émergé sur la politique sociale de l'eau. Je ne suis pas d'accord sur un certain nombre de points, mais si la population ne souhaite pas être dans la solidarité, est-ce pour autant à moi de dire que ce n'est pas bon ?

Je peux avoir mon point de vue personnel, je peux donner mon avis, je peux mettre en garde, mais nous sommes dans une démocratie. Tu as exprimé des points d'alerte et je les ai entendus. Je pense que c'est un sujet qui mérite d'être approfondi, mais il faut aussi respecter l'avis d'autres personnes.

M. ALMONT : J'ai entendu la réponse de M. Lucas PELUS. Il y a peut-être un malentendu, car au niveau politique, on n'a aucun souci sur la réutilisation des eaux usées traitées. Il y a une délibération de la CACEM qui a été prise en 2012 et c'est M. GONIER qui a mené les négociations.

C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de discussions et de comités techniques avec Odysse et l'exploitant agricole, mais on est arrivé à un accord. En fait, c'est un dossier qui est lié à l'exploitation de la nappe d'eau souterraine du Lamentin.

On a un accord avec Lareinty pour l'utilisation des eaux usées de la station de Gaigneron, qu'on aimerait relancer d'ailleurs. Parallèlement, l'exploitation de la nappe d'eau souterraine du Lamentin pourrait être utilisée pour le lavage des bananes de l'exploitation Petit Morne. On a vraiment une entente.

C'est vrai qu'il y avait de petits soucis avec la direction d'Odysse qui n'avait pas suivi la CACEM, mais là on est en train de relancer le projet avec M. GONIER et donc s'il était possible d'ajouter ce point à l'étude de l'ODE cela nous irait parfaitement.

Sur le poids de l'irrigation dans l'usage, on avait regardé de près ce qui se passait sur la rivière Blanche. On avait pris des données auprès de la chambre d'agriculture sur les prélèvements en rivière et on s'est aperçu que l'irrigation était concentrée sur la saison sèche et les basses eaux. Le poids de l'irrigation sur cette période est à peu près la moitié de la pression sur la rivière Blanche. Et c'est vrai que les exploitations de Petit Morne et Lareinty ont de gros problèmes pour leur alimentation en eau.

Mme TOUL : Je pense que nous allons vous solliciter lors de l'étude de ce sujet en commission technique si vous êtes d'accord pour présenter ce projet.

Mme ADIN : Je souhaitais réassurer M. ALMONT en redisant que nous ne sommes que sur une étude de potentialité nouvelle. Rien n'empêche que ce projet que nous connaissons bien soit présenté aux élus dans le détail.

Mme TOUL : S'agissant de ma proposition, est-ce que nous pouvons acter que pour nous allons demander à la CTM de nous informer au fur et à mesure de l'avancée du schéma directeur d'irrigation et de nous consulter sur celui-ci.

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

- Point sur les nappes d'eau souterraines (BRGM)

Mme TAILAME fait sa présentation.

M. PALIN : Vous avez dit qu'il n'y a pas de pression en ce moment sur les eaux souterraines. Je voudrais d'abord savoir à quelle période cette étude a été menée pour voir si c'est exact. Deuxièmement vous dites qu'il y a 50 % des forages qui présentent un niveau haut. Je voudrais savoir dans quels secteurs, étant entendu que vous avez bien signifié qu'il faut faire la différence entre les débits d'exploitation et instantanés.

M. MONTEZUME : La première chose c'est de savoir si vous pouvez tenir à ma disposition ce document ?

Deuxièmement, vous savez que traditionnellement l'agriculture vivrière de la Martinique se fait dans une partie du territoire qui se trouve à partir de 100 jusqu'à 300 m par rapport au niveau de la mer. En dessous, il y a les grandes exploitations bananières et cannières. Autrement dit cette partie qui

commence à partir de 100 m du niveau de la mer et qui monte jusqu'à la forêt tropicale est exploitée par la majorité des gens qui font l'agriculture nourricière pour la Martinique.

J'ai vu que vous avez des forages sur la partie plate, un peu littorale des grandes exploitations. Les indicateurs sont en rouge et ils sont donc pollués par cette agriculture. Vous avez aussi quelques forages beaucoup plus à l'intérieur des terres et en élévation qui ne sont pas pollués.

Est-ce qu'à ces niveaux, c'est-à-dire plus de 100 m du niveau de la mer, on pourrait avoir des forages qui pourraient intéresser l'agriculture ? Vous savez comme moi que quand nous avons fait ce forage à Absalon qui était quand même au-dessus de 200 m par rapport au niveau de la mer, nous avons trouvé de l'eau en grande abondance.

Et puis je voudrais savoir si vous avez une carte de forages à cette altitude et s'il est possible de faire des campagnes à ce niveau, ce qui intéressait plus particulièrement les agriculteurs vivriers de la Martinique.

Mme TAILAME : Pour répondre à M. PALIN, il y avait peut-être une ambiguïté concernant la pression sur les eaux souterraines. Quand je parle de pression sur les eaux souterraines, vu qu'il n'y a pas de prélèvement, on ne peut pas considérer qu'il n'y a pas une action humaine puisque l'état de l'aquifère est naturel.

Effectivement ce n'est pas parce que c'est son état naturel que le niveau ne va pas baisser. C'est ce que l'on constate. L'ensemble des forages qui sont présentés dans le bulletin piézométrique ne subissent pas de pression parce qu'il n'y a pas de prélèvement à proximité et ce sont des forages qui restent naturels.

On enregistre le battement de la nappe sans pression. Du coup l'état des masses d'eau d'un point de vue quantitatif ne subit pas de pression, mais certains forages vont être dans des niveaux bas, qui n'ont jamais été jamais été enregistrés auparavant.

Là on se base sur les données existantes du réseau piézométrique qui existe depuis 15 ans. C'est vrai que dans certains cas on va avoir un niveau naturel de la nappe très bas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'eau. Cela veut dire potentiellement que le forage n'est peut-être pas assez profond parce que généralement le réseau piézométrique a été réalisé aussi avec des forages existants, car il y avait des contraintes budgétaires à l'époque.

Cela ne veut pas dire que la nappe n'est pas capable de fournir encore plus. « Pression » au niveau des eaux souterraines, cela ne veut pas dire grand-chose. Il faut juste retenir que là on est dans des niveaux bas, dans certains cas jamais enregistré depuis les 15 dernières années.

Maintenant pour les forages captés, on ne les suit pas dans le réseau pour l'état quantitatif. Donc là, il faut avoir un regard spécifique dans certains secteurs.

M. PALIN : C'est d'accord pour la première question. La deuxième portait sur les secteurs où vous disiez que 50% des forages présentaient un niveau haut.

Mme TAILAME : Finalement, je me base toujours sur le réseau piézométrique du BRGM qui reste quelque chose d'assez limité puisque cela ne concerne que 29 forages. Quand on regarde la carte, on voit effectivement qu'on a 50 % de ceux-ci qui se trouvent dans des niveaux hauts. C'est l'ensemble des carrés et triangle qui se trouve en bleu.

On n'arrive pas à définir quelle géologie ou quelle géographie permet d'avoir des niveaux plus importants sur l'ensemble de la Martinique. On voit clairement que des niveaux hauts sont présents dans le sud de l'île, mais aussi à Case Pilote, Saint Pierre et Basse Pointe. On ne peut pas définir une zone ou une géologie qui va permettre d'avoir des niveaux plus importants qui vont répondre de façon similaire. Les résultats donnent une information qui est représentative du forage et du réseau existant.

M. PALIN : Vous avez rappelé que le débit instantané et le débit d'exploitation étaient différents. La deuxième question portait sur le niveau des nappes lors de la période du carême où on exploitait davantage. Il est bas comme vous l'avez déjà développé.

Mme TAILAME : La question de M. MONTEZUME était de savoir si à l'endroit où se trouvent les exploitations vivrières il y a des forages qui sont potentiellement existants et exploitables et s'il y a des campagnes qui sont prévues pour pouvoir finalement soulager les exploitants.

Je vous ai présenté la localisation des forages sur lesquels il y a eu des tests de pompages. Ils sont sur l'ensemble de la carte, avec des transmissivités plus ou moins intéressantes. Ils seraient disponibles en fonction de l'état dans lequel ils ont été conservés. Il y en a qui ont été réalisés et qui n'ont jamais été exploités.

Il faudrait en fonction des zones où il y a un besoin faire une expertise de l'état de l'ouvrage et refaire des pompages d'essai pour évaluer si les caractéristiques qui avaient été définies à l'époque sont toujours les mêmes. Il faut savoir qu'un forage non exploité se dégrade en se colmatant. Du coup il faudrait le nettoyer et repomper à l'intérieur pour définir qu'elles seraient les débits exploitables.

Depuis le carême 2020, on a eu d'importantes sollicitations en eaux souterraines pour pouvoir pallier au risque des carêmes futurs. Cela demande quand même un temps d'organisation et de travail pour pouvoir réaliser des forages.

Il y a des choses qui sont en cours par le BRGM et aussi au niveau des privés pour pouvoir irriguer des parcelles agricoles. On intervient aussi pour la réalisation de forages, le suivi géologique et hydrogéologique. Ce ne sont pas de grandes campagnes à l'échelle de la Martinique, car ce sont des recherches ponctuelles en fonction des secteurs et des besoins.

M. PAVIOT : On parle spécifiquement des eaux souterraines, mais j'ai une question concernant les sources. Les sources existantes sont très peu entretenues. Elles peuvent néanmoins générer des glissements de terrain et des complications du point de vue des structures. Ma question est de savoir s'il y a un recensement au niveau du BRGM des sources existantes et si vous avez prévu leur suivi.

Mme TAILAME : Le recensement des sources existe, malheureusement il n'y a pas de suivi réalisé, en tout cas pas à notre niveau. Je sais qu'il y a des sources, notamment la source Morestin qui est incontournable pour l'alimentation en eau potable. Elle n'est pas bien connue d'un point de vue hydrogéologique parce qu'il n'y a aucune étude poussée qui ait été réalisée. Nous, on attend la sollicitation des intéressés comme l'ARS ou CAP Nord pour pouvoir travailler dessus.

Il faut effectivement sécuriser, éventuellement avec des périmètres de protection, la ressource. Il n'y a pas malheureusement de suivi de débit. C'est très gênant parce qu'en fait on est incapable de dire si la ressource est importante, si elle diminue ou augmente.

Au dernier carême il y a eu une visite des élus sur le site avec les médias au niveau de la source, avec finalement un débit très faible. S'il y avait eu un suivi, on aurait pu s'en rendre compte. Le problème c'est qu'avec la suite des événements on ne sait pas si les carêmes s'intensifient, on ne risque pas de se trouver avec une source qui pourrait se tarir une certaine période de l'année.

Je pense qu'il manque énormément d'informations sur Morestin et sur les autres sources exploitées également, même si les débits sont moins importants. Donc il n'y a pas de suivi quantitatif. Il y a des études ponctuelles sur la qualité comme en 2014 et cela se poursuit sur la concentration en pesticides. Ce qui est le plus inquiétant, c'est vraiment celles qui sont exploitées. Il faudrait les sécuriser.

L'actualité avec l'éruption de Saint Vincent va apporter un peu d'intérêt aux eaux souterraines. On voit clairement que l'île est à la recherche d'eau. Ils ne peuvent plus exploiter les eaux de surfaces. Il faudrait vraiment diversifier notre ressource avec des forages, même si c'est pour de la gestion de crise.

La gestion de crise pour les périodes de carême sec et d'autres risques naturels majeurs doit être prévue.

Mme TOUL : Nous sommes aussi soumis à différents aléas climatiques. Là heureusement, le sens du vent faisait que nous n'avons pas eu plus de cendres, mais nous aurions pu en avoir plus et cela aurait pu impacter nos eaux de surface. C'est un sujet extrêmement important qui doit être pris en compte dans la gestion du risque.

Il faut qu'on puisse vraiment préserver les nappes souterraines. Comme la dit M. PAVIOT avec les sources, je crois qu'il est important qu'on puisse faire une étude pour connaître l'état de là la ressource.

Nous savons que les sources peuvent aussi avoir un impact sur les glissements de terrain. Donc je serais d'avis à ce que nous puissions au niveau du CEB interpeller tant l'ARS que CAP Nord sur la nécessité de pouvoir aller vers ces études.

Mme TAILAME : Je suis intervenu en prenant l'exemple de Saint Vincent avec l'éruption. Maintenant je n'ai pas d'avis sur l'impact sur nos eaux qui pourrait être causé par l'arrivée de davantage de cendres en Martinique.

Mme TOUL : Je suis aussi d'accord avec vous. J'ai pris aussi cet exemple, mais ce que je veux dire, c'est que dans la gestion de crise, il faut aussi diversifier la ressource. Malheureusement, il faut aussi prendre un scénario catastrophe, car personne n'est à l'abri.

C'est dans ce sens que va mon intervention pour pouvoir conforter ce que vous disiez sur la nécessité de diversifier notre ressource. Donc c'est pour cela que le CEB pourrait également interpeller, notamment s'agissant de la source dont vous avez parlé, les présidents des trois EPCI.

Je pense que sur certaines sources et notamment celle de Morestin, il serait intéressant qu'il puisse y avoir un véritable suivi, puisque vous l'avez dit, elle peut avoir un rôle stratégique en termes d'alimentation en eau potable.

M. PALIN : CAP Nord a pris le dossier de la source Morestin à bras le corps et veut associer les deux autres EPCI, car c'est une source majeure pour nous.

Ensuite concernant les autres sources, M. PAVIOT et toi avez parfaitement raison. Il faut qu'il y ait une étude approfondie, parce que comme tu l'as dit, par rapport à tout ce que nous avons vécu dans le Nord au mois de novembre et en ce qui concerne les autorisations de constructions que nous donnons, il faut que chaque maire connaisse la situation des sources dans sa commune.

Nous avons déjà sollicité CAP Nord et je vais lui demander de prendre l'attache du CEB et de l'ODE pour nous accompagner dans cette démarche de connaissance et d'identification des sources.

Mme TOUL : Je pense que c'est extrêmement important et que nous pouvons acter que dans un souci de pouvoir limiter le risque de glissement de terrain, que le CEB interpelle les différentes communautés d'agglomération pour accompagner les maires sur justement ces problématiques. Ils pourront bénéficier, j'en suis sûr, de l'assistance tant de l'ODE que du BRGM.

Je pense qu'on peut acter également une meilleure connaissance et un suivi plus régulier des différentes nappes d'eau. Tout cela doit être fait dans le souci d'une meilleure gestion de la crise, non seulement en période de sécheresse, mais aussi lors des événements climatiques.

Je pense qu'il faudra interpeller également l'ARS.

Dans ce contexte et notamment suite à ce que nous avons connu au mois de novembre s'agissant des intempéries, je vais mettre ma proposition aux voix pour que le CEB interpelle les trois EPCI pour pouvoir être accompagné par l'ODE et le BRGM dans une meilleure connaissance des sources et également pour informer les maires dans le cadre de l'instruction des demandes de permis.

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

- Point sur le contrôle des vidangeurs pour l'ANC (DEAL)

Mme DEPOORTER et Mme PLATON font leur présentation.

Mme DEPOORTER : La Directive Eau Résiduaire Urbaine (ERU) met la France en pré-contentieux sur le sujet de l'assainissement collectif. Sur la Martinique, les agglomérations concernées sont Fort-de-France, Le François, Saint-Esprit, Le Robert et Le Lorrain. On a une action et un engagement collectif à mettre en œuvre pour essayer de remédier à ce pré-contentieux et ne pas l'accentuer par une pérennisation de non-conformités sur d'autres stations qui pourraient affecter d'autres agglomérations.

Mme TOUL : C'est un sujet extrêmement important parce que cela impacte non seulement les milieux aquatiques, mais également la santé publique. Au niveau du SDAGE, c'est un point qui aujourd'hui est prioritaire pour notre territoire.

M. GABRIEL : Quand 14 vidangeurs ne font pas parvenir leur bilan, est-ce par rapport à la traçabilité des boues liquides prélevées chez des particuliers ? J'aimerais aussi avoir quelques informations sur les procédés d'élimination de ces filières.

M. PALIN : On constate qu'il y a beaucoup de dysfonctionnements et nous n'étions pas surpris quant à chaque fois cette question revenait à l'ordre du jour. On avait bien raison d'insister sur ce point-là.

On constate que sur la quantité de vidangeurs, il y en a très peu qui respectent la réglementation. Je maintiens la question posée par mon prédécesseur et je demande à quel point nous en sommes de l'information. Ce n'est pas normal que nous ayons trois sites où on peut apporter les boues et que ces unités ne fonctionnent pas par manque de produit. Où vont les boues des vidangeurs ?

Je m'adresse à la DEAL. C'est vrai qu'on a un nombre total de vidangeurs qui est en diminution. Est-ce que la raison pour qu'il y en ait 11 qui soient écartés vient de ce qu'ils ne travaillent pas de façon convenable ou bien est-ce parce qu'on n'a pas besoin d'eux ? Il faut dire la réalité.

Il est nécessaire aussi qu'ils respectent la réglementation et qu'il y ait une traçabilité en la matière parce qu'il y a des gens qui ont créé des unités de traitement pour les boues qui ne sont pas approvisionnées. Je prends le cas du Marigot où le gérant me dit qu'il ne reçoit pas de boues.

Mme TOUL : C'est vrai que ça aussi c'est un enjeu. Ça met en difficulté économique une activité qui me semble bien pensée. On est bien loin du volume de boues attendu. Nous avons pu constater à travers votre exposé et je vous remercie aussi pour cette transparence, qu'il y a beaucoup de dysfonctionnements. Oui nous avons besoin de ces vidangeurs, mais je crois qu'il est important aussi de rappeler leurs obligations.

Peut-être qu'il faut mettre en place des formations plus fréquentes et plus régulières. Je pense qu'il est important sur un territoire comme le nôtre que ce sujet soit vraiment pris à bras le corps de façon à ce que les professionnels puissent travailler autrement et que cela permette à ceux qui récoltent les boues de pouvoir poursuivre leur activité.

En plus du niveau sanitaire, cela a un impact sur le milieu et ça, c'est inadmissible. Donc vraiment, je pense qu'il faut qu'on réfléchisse tous ensemble et notamment avec la DEAL. Je pense qu'il faut un contrôle beaucoup plus drastique et fréquent et peut être des sanctions pour pouvoir faire en sorte que chacun puisse exercer leur pratique dans de bonnes conditions.

M. COCO : Je voudrais faire une proposition. Quand on donne l'autorisation aux vidangeurs, pourquoi ne pas leur proposer de prendre connaissance d'une charte de bon fonctionnement ? Tant qu'ils n'ont pas pris l'engagement de la respecter, ils ne devraient pas avoir l'autorisation. Je pense qu'il faudrait travailler dans ce sens, ce qui permettrait aux vidangeurs de prendre conscience.

Là on nous a présenté un PowerPoint. Ce serait bien aussi que les vidangeurs puissent avoir cette information en plus du document qui leur permet de s'engager. Comme vous dites, les contrôles réguliers sont aussi nécessaires.

Quand nous intervenons, nous donnons les informations aux gendarmes et aux policiers pour qu'ils fassent leur travail. L'année dernière, lors d'un constat près d'une rivière cela a été fait, mais les forces de l'ordre ne se sont pas déplacées. Il y a un travail à faire en amont avec les policiers et les gendarmes.

M. PELUS : Nous avons créé un groupe technique de l'assainissement il y a deux ans avec les maîtres d'ouvrages et les exploitants pour essayer de discuter entre nous sur les différents problèmes qui existaient. Un des problèmes que les exploitants m'ont remonté portait sur les dépotages sauvages des camions vidangeurs, soit dans la nature, soit directement dans les réseaux d'assainissement. Cela avait pour conséquence d'endommager le fonctionnement des stations d'épuration.

Sur les petites stations, cela amenait une pollution énorme et très concentrée qui tuait les bactéries qui étaient censées agir. Cela a de gros impacts et c'est aussi une des raisons qui fait la différence entre les volumes attendus par la DEAL et les volumes dépotés réellement par les camions.

Donc je pense que c'est un peu difficile de lutter contre pour l'instant, mais tous les exploitants m'ont fait remonter ce genre de problématique.

Mme PLATON : Je vais répondre sur la charte. Suite à une sollicitation pour un agrément, il y a une demande de compléments avec un modèle d'engagement qui est envoyée. Il doit être signé par le vidangeur et dans ce modèle, il est bien écrit qu'il doit respecter les obligations qui incombent à toute personne qui réalise la vidange d'installations non collectives.

Il doit remettre à chaque intervention un bordereau de suivi de matière de vidange parce qu'on a entendu que parfois lors des collectes que celui-ci n'était pas rempli. On n'a pas ce retour systématiquement, parce que les prix pratiqués sont fonction de la fourniture ou non du bordereau.

Ils doivent faire traiter réglementairement les matières de vidange et remettre à la personne responsable de l'élimination le bordereau de suivi qui leur est destiné. Il y a plein de points dans ce courrier d'engagement qui doit être signé. En signant cela, je pense que chaque vidangeur est informé de l'activité qu'il prend en main.

Avant de retirer un agrément, on envoie plusieurs courriers et courriels pour demander de transmettre soit les bilans, soit les registres. Comme vous avez vu sur la diapo, il n'y en a que 6 sur les 14 qui ont répondu. Sur les six, il y en a aussi qui ont été dans l'incapacité de nous mettre à disposition les registres. Ils ne savaient pas en quoi cela consistait et quels étaient les documents qu'il fallait avoir.

Cela montre qu'on part de loin et pourtant il y a eu une formation en 2018. Il y a aussi de l'information. Donc il y a peut-être encore des courriers de rappels éventuels à envoyer pour demander le bilan qu'ils doivent nous transmettre avant la date butoir. La problématique la plus importante se situe plus au niveau du terrain, au niveau de la collecte.

Concernant les procédés d'élimination, les différentes filières des unités de traitement sont couvertes par un arrêté pour certains ou s'ils ne l'ont pas, c'est l'arrêté ministériel qui s'applique. Ils ont une capacité de traitement de ce qui arrive sur le site. Elle fait l'objet d'analyses à l'entrée et à la sortie. On mesure la charge polluante organique et c'est ce qui permet d'avoir la traçabilité des boues. La siccité permet d'avoir le tonnage.

Mme DEPOORTER : Pour faire un petit focus sur les retraits d'agrément, on a des vidangeurs qui ont abandonné l'activité donc il y a une logique de transformation fonctionnelle. Il y a aussi ce que j'appelle les vidangeurs indécents qui malgré les relances ne montrent pas de signe de professionnalisme.

Je voulais aussi dire qu'effectivement cette filière a un impact sur les unités de traitement qui sont des investissements lourds pour les collectivités avec des subventions publiques importantes. Du coup, c'est important de traiter le début de la chaîne pour que le modèle économique puisse fonctionner jusqu'à la fin.

J'ai aussi une remarque importante à dire. Là on a ciblé l'action de contrôle, mais évidemment ce n'est qu'un morceau d'un ensemble qui mêle aussi la pédagogie, l'accompagnement, la structuration de la filière. Je pense que l'on a tous un rôle à jouer par rapport à ces différentes actions.

M. MANGEOT : Merci à la DEAL de dire que c'est un grand tout, car je pense qu'une des clés aussi c'est la bonne information du particulier. Ils ne sont pas informés correctement de la nécessité d'exiger le bordereau. Je pense que là, les SPANC doivent agir. Cette pièce est absolument essentielle et d'ailleurs elle atteste de la conformité de la vidange. Le particulier s'il a un contrôle du SPANC devra produire ce bordereau. Or cette information est un peu lacunaire. On peut aussi dire aussi que le particulier est un des leviers pour améliorer la pratique.

Mme ADIN : Je vais rester sur ce même sujet du particulier. Là on a parlé de celui qui veut faire sa vidange, mais il y a peut-être un point que l'on n'a pas abordé. Nous à l'ODE, on a notre part à prendre sur l'information.

Le problème du volume qui n'arrive pas en filière de traitement, c'est aussi le fait que peu de particuliers font leur vidange. Or, ils ne sont soumis à aucune sanction. Vous pouvez avoir une fosse septique pendant 15 ans sans jamais la vidanger et personne ne passera chez vous pour la vérifier.

Le problème du volume tient effectivement aux vidangeurs qui peut-être dans certains cas versent dans la nature ou ailleurs. Il n'y a pas de délit si personne ne peut en attester. Il faudrait des photos, des preuves. On sait que cela se pratique, mais ils ne sont pas forcément sanctionnés. On nous parle parfois de nécessité de flagrant délit.

Concernant le particulier, en dehors du fait qu'il ne réclame pas son bordereau, lorsqu'il a fait sa vidange, c'est déjà bien. S'il lui manque le bordereau, on pourra faire quelque chose. Mais quand le particulier ne fait pas sa vidange, il y a des explications à cela.

Nous avons essayé de vérifier quelques prix et cela va de 200 € à 600 €. Beaucoup de personnes hésitent à faire une vidange. Certaines installations nécessitent des vidanges pratiquement chaque année. Les constructeurs ou les installateurs ne le précisent pas aux particuliers.

Au final il y a un problème économique. Il y a la responsabilité également dans cette chaîne du particulier qui ne demande pas sa vidange.

Mme TOUL : Si on résume tout cela, il y a une responsabilité également de la part des professionnels qui ne font pas tout avec professionnalisme, dans le respect des règles.

Je pense qu'à mon sens, il faut que l'on mette l'accent, y compris avec la DEAL, sur la formation. On n'est pas obligé de tous les réunir, mais il faut leur envoyer par mail un certain nombre d'éléments.

Je pense qu'il faut peut-être aussi prévoir des pénalités et des sanctions. Je crois qu'on devrait mettre en avant la surveillance de cette filière, parce que malheureusement on voit bien que c'est quand il y a une pression de contrôle de l'autorité, que l'on fait l'effort de pouvoir entrer dans les clous.

Il est important qu'il y ait cette phase de formation, d'information qui précède la phase de répression parce que c'est comme cela qu'on va avancer.

Il y a aussi une responsabilité du particulier parce que tous doivent la prendre. Les SPANC et les ECPI doivent informer sur les obligations de chacun notamment sur le bordereau, mais aussi sur la nécessité de vidanger leur dispositif.

Maintenant que nous avons aussi le DFAP (Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers) sur certaines zones qui sont aujourd'hui bien ciblées, il faut derrière que les SPANC mettent la pression, parce que là il n'est plus question de parler de problème économique. Je pense que par ailleurs, sur les autres parties du territoire, il faudra avancer différemment et en étant plus dans la pédagogie.

Il faut qu'il y ait aussi une réflexion avec la Collectivité Territoriale de Martinique pour accompagner les particuliers qui sont économiquement en difficulté pour faire ce travail de vidange. À mon humble avis, l'ODE ne pourra pas porter tous les problèmes. Je pense qu'il faut que chacun prenne sa part de responsabilité.

L'ODE apporte déjà aujourd'hui dans le cadre du DFAP un accompagnement pour les foyers qui sont dans les zones à enjeux environnementales. Je pense qu'il faut aujourd'hui réfléchir pour les autres ménages, les autres foyers qui aussi ont des dispositifs qui impactent l'environnement.

Mme ADIN : CAP Nord Martinique a signé et les autres EPCI ont délibéré. L'Espace Sud devrait signer tout de suite après et je n'ai pas de date pour la CACEM. Je pense qu'à la mi-mai les trois communautés d'agglomération auront signé. La CGSS est en passe de signer également. Les choses avancent très bien. À la mi-année, on aura tout signé.

Comme j'ai la parole, je vais insister sur quelque chose. Tu disais que l'ODE ne pourra pas tout financer. C'est vrai qu'il y a du financement, mais on n'est pas un organisme social, avec tout le respect, ce n'est pas notre mission. Dans le cas du DFAP, on est en partenariat avec des organismes qui servent les aides sociales, comme la CAF, la CGSS, mais ce n'est pas notre métier.

Quand on est passé dans les collectivités, certains élus on peut être eu quelques réticences, pas toujours bien comprises. Nous sommes sur les zones à enjeu environnemental ou sanitaire.

Mais au-delà de ça, cette question de l'assainissement est vraiment importante, ce n'est pas la directrice de l'ODE qui parle, c'est la martiniquaise. On laisse la responsabilité aux particuliers ou aux collectivités, soit. Je considère que l'État a un rôle à jouer.

Pour l'énergie, on a des chèques pour calfeutrer sa maison lorsqu'on est en France métropolitaine. Nous sommes aidés par exemple lorsque nous voulons mettre un chauffe-eau solaire. Nous payons très peu.

Pourquoi sur l'assainissement, alors qu'on a une pollution massive n'y a-t-il pas un véritable plan Marshall ? Les collectivités qui vont signer ces conventions avec l'ODE sont engagées, mais cela ne sera pas suffisant. C'est un début et moi, chaque fois que j'ai l'occasion de le dire, je le redis. Cela sera une catastrophe si on ne fait rien d'ici 5 à 6 ans.

C'est un enjeu majeur. On ne peut pas continuer à dire qu'on est un spot de biodiversité français et de l'autre côté laisser l'assainissement comme ça. Ce n'est pas possible, on a besoin d'argent massivement.

Mme TOUL : Je suis entièrement d'accord et je pense qu'il faut effectivement que l'État prenne ses responsabilités. Mais je pense aussi que là-dessus il faut que les élus martiniquais, notamment ceux de la collectivité majeure prennent la leur.

On ne pourra pas tout régler et je pense qu'il faut qu'il y ait aussi ce partenariat avec l'État. Ce serait aussi une opportunité dans le cadre du plan de relance de pouvoir mettre plus de financement sur cet aspect des choses parce que vraiment là je crois qu'il y a vraiment de quoi faire.

Il faut aussi qu'on avance sur tous ces problèmes de financement qui grèvent et qui pénalisent toute cette problématique sur les stations d'épurations. Je crois que là il y a un enjeu énorme pour notre territoire et avec un plan de relance, il y a de quoi faire. C'est aussi un secteur qui peut permettre de relancer l'économie.

Je pense que nous avons tous notre responsabilité, les particuliers, les collectivités, mais aussi l'État.

L'État s'enorgueillit bien souvent d'être bien placé en termes de biodiversité avec notamment nos territoires. Malheureusement derrière on n'a pas forcément des financements qui suivent pour pouvoir protéger cette biodiversité alors que sa protection passe aussi par une meilleure gestion de l'assainissement, voilà ce que j'avais à dire.

Est-ce que la DEAL veut ajouter quelque chose ?

Mme DEPOORTER : Dans l'acronyme de la DEAL, il y a environnement et logement et c'était juste pour vous dire que l'on est en train d'engager un travail en interne pour voir justement si on peut créer des ponts via l'amélioration de l'habitat et cette ligne assainissement pour peut-être l'intégrer. Le travail est en cours. On pourra vous en dire plus dès que l'on aura avancé là-dessus.

- Statut juridique de l'eau (IRD)

M. DAVID fait sa présentation.

Mme TOUL : C'est un sujet nouveau, mais ça nous rappelle les fondamentaux. S'agissant de l'eau qui est un bien commun et qui doit être partagé, malheureusement on sait tous que l'eau a été souvent l'objet de tension et même de crises énormes allant jusqu'à des guerres.

Maintenant, c'est vrai que l'eau c'est la vie et on comprend parfaitement toute la pression qu'il y a sur elle. Il y a une étude qui montre tout ce que nous devons à la nature et si elle ne jouait pas son rôle, dans quelle situation nous serions. Si on évaluait économiquement tout ce que la nature nous apportait, cela représenterait une somme énorme.

Je crois effectivement qu'il y a une évolution de la pensée. Je souhaite vraiment que cela nous amène tous à prendre conscience que nous sommes dans un système où chacun doit protéger l'autre. Lorsque nous protégeons l'environnement, c'est nous même aussi que nous protégeons.

M. ALMOND : A l'inverse il y a un processus de financiarisation de l'eau qui a commencé dans certaines zones et qui est vraiment inquiétant. Il y a un très beau documentaire que l'on peut trouver sur YouTube qui traite le sujet.

Mme TOUL : En tous cas, c'est un sujet qui est très intéressant et je pense qu'il mérite d'être connu. Il serait peut-être à revoir avec un forum ODE.

- Plateforme numérique de la consultation SDAGE (ODE)

Mme HIELARD fait sa présentation.

M. GABRIEL : La documentation est très bien faite. Elle est très informative. On a répondu à ma demande. Merci.

Mme TOUL : Je vous invite les uns et les autres à encourager vos proches, vos contacts à diffuser le plus largement possible le lien et à faire connaître ce questionnaire et la nécessité d'y répondre vraiment. Ça me semble important, car c'est un enjeu majeur pour notre territoire. J'aimerais savoir aujourd'hui quel est le retour chiffré de la participation.

Mme HIELARD : On est à 110 réponses et on espère que cela va augmenter avec le plan de communication digitale qui doit être lancé. Je voulais préciser que cette plate-forme a été développée par Avas Publicara dans le cadre d'un marché qu'a lancé l'ODE et qu'il y a une deuxième phase qui va arriver sur la communication digitale. C'est vrai qu'on a tout misé sur le digital à l'ODE.

En face de cela, il y a une communication grand média qui doit être faite au niveau de la DEAL. Il y a un plan de communication qui doit être déroulé, avec peut-être des interviews. Le communiqué de presse n'est pas encore sorti. On espère que les deux communications se conjuguant, on arrivera à mobiliser un maximum de personnes.

Le bouche-à-oreille peut aussi fonctionner. Les institutions peuvent représenter la plate-forme sur leur site internet, faire le relais. C'est nécessaire.

Mme TOUL : Je pense aussi qu'il faut utiliser le réseau de l'ODE Rés'eau pour pouvoir solliciter aussi les associations afin qu'elles puissent diffuser auprès de leurs membres notre questionnaire. Merci. En tous les cas, je trouve que c'est un très beau travail qui a été mené par l'ODE et la DEAL et j'espère que nous aurons des retours intéressants.

- Point sur la chauve souris espèce endémique protégée (DEAL)

Mme GRESSER fait sa présentation.

Mme TOUL : Merci pour cette présentation. Concernant la distribution de la plaquette, vous pouvez nous la communiquer de manière numérique.

Mme GRESSER : Elle est en ligne sur le site de l'OMB.

M. GABRIEL : Est-ce qu'en phase de sommeil, les espèces dorment toutes la tête vers le bas ?

Mme GRESSER : Normalement, elles s'accrochent et se mettent à l'envers pour se reposer. Des fois, elles sont regroupées.

Mme TOUL : Est-ce que l'on connaît l'impact sur l'agriculture et qu'est-ce qu'on pourrait conseiller aux agriculteurs de manière à ce qu'ils ne les détruisent pas ?

Mme GRESSER : Sur l'agriculture, on sait qu'il y a pas mal d'impacts, notamment sur les champs de goyaves parce que ce sont des fruits qu'elles affectionnent. Les mangues sont aussi concernées.

J'avais contacté Rémi PICARD de la FREDON qui avait travaillé entre 2013 et 2016 sur l'impact des chauves-souris sur les vergers. Il avait aussi échangé avec M. CATZEFLIS de l'Université de Montpellier, et ils ont fait des tests pour voir comment faire peur aux chauves-souris pour qu'elles ne viennent pas dans les champs.

Finalement leur étude n'a pas abouti à quelque chose qui fonctionnait bien. Ils ont réussi à effrayer les chauves-souris, mais finalement elles sont revenues. Les seuls conseils techniques que l'on peut donner relèvent de la protection mécanique.

Par exemple, on peut prévoir des filets qu'on déploie pour recouvrir les arbres la nuit et qu'on peut ouvrir la journée. C'est quelque chose qu'il faut envisager en amont de l'itinéraire technique culturel. Cela a un coût et du coup ce n'est pas forcément généralisable. Cela fonctionne sur les oiseaux en métropole et il n'y a pas de raison que cela ne marche pas sur les chauves-souris, sachant que c'est une barrière mécanique.

En tout cas, les cris contre les chauves-souris ne permettent pas de les éloigner, elles ne sont pas effrayées avec ce type d'installation.

Mme TOUL : C'est vrai que les agriculteurs étaient particulièrement embêtés et qu'il faut aussi tenir compte des difficultés de ces professionnels. Il ne faut pas les effrayer ni les détruire, car c'est une espèce protégée. Je l'entends et je crois qu'il est important que l'on puisse préserver cette espèce. Il faut aussi permettre que l'agriculture puisse se développer et que l'on puisse trouver des alternatives pour pouvoir accompagner les agriculteurs.

M. PALIN : C'était tout d'abord pour remercier Mme GRESSER et dire à quel point c'est important qu'elle présente la vie de cette espèce, mais aussi son habitat. Je crois que c'est au niveau de l'habitat que l'on peut intervenir en raison des problèmes pathologiques posés.

Effectivement, on a eu un certain nombre de chercheurs qui ont été impactés au niveau des poumons. Ils étaient sept. Ce sont des dégâts qui ont été occasionnés sur l'homme. Il faut aussi en parler, parce qu'il faut que la population martiniquaise et touristique sache qu'il y a aussi ces risques.

M. GABRIEL : Je voudrais juste rajouter que les chauves-souris sont à portée de fusil dans les jardins des particuliers. Les arbres qui portent beaucoup de feuilles ont des zones sombres et même dans la journée on peut les observer. C'est mon cas.

Quand vous tombez sur un petit foyer de chauve-souris et qu'ils passent à quelques centimètres de votre tête, la réaction que l'on a est la peur. Il y a une information à faire passer auprès des particuliers, car les chauves-souris risquent d'être décimées en réaction.

Mme TOUL : C'est vrai qu'il y a beaucoup de rumeurs parce que l'on pense qu'elles transmettent la rage ou autre chose. Donc je crois qu'il est important que l'on puisse communiquer et si on peut, chacun à notre niveau, passer cette information, je crois que ce serait déjà bon. Néanmoins, il faut aussi se rapprocher et réfléchir avec la Chambre d'agriculture et avec tous les partenaires pour accompagner les agriculteurs.

Mme GRESSER : Pour rajouter quelque chose par rapport à l'agriculture, on peut travailler sur les espèces de plantes. Les chercheurs se sont rendus compte que selon la variété de goyaves et de leur teneur en sucre, les fruits étaient plus ou moins attaqués.

Mme TOUL : Je vous remercie. Sinon j'ai entendu qu'il y avait des espèces qui mangeaient les poissons, mais je pense que cela n'embête pas nos marins- pêcheurs.

Je vais encore remercier tous les intervenants et les services de la collectivité notamment pour la logistique qu'ils nous ont permis d'assurer notre CEB en visioconférence de manière à respecter les consignes sanitaires.

La réunion se termine à 13h00.

Schoelcher, le 3 juin 2021

**La Présidente du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**



Marie-France TOUL

